

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 juin 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2010-212

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 38) Adoption du projet de règlement 1000-2010-Z-04 (P-1);

F 39) Réparation de la toiture du Centre Communautaire et Culturel - coût excédentaire.

RÉSOLUTION NO. 2010-213

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-214

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 35-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement 1035-2003, tel qu'il appert au projet de règlement 1035-A-2010 joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

A la demande du Conseil municipal, le greffier municipal explique aux citoyens présents les dispositions du projet de règlement 1035-A-2010.

AVIS DE MOTION NO. 36-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de stationnement numéro 965-1999.

AVIS DE MOTION NO. 37-2010

La Conseillère municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant la formation du Comité Consultatif en Environnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 38-2010

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but de créer les zones résidentielles Ra-17 et Ra-18 à même une partie de la zone touristique Te-10, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-03 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 39-2010

Le Conseiller municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de taxation 1124-2010.

RÈGLEMENT NO. 1125-B-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-215

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1125-B-2010, amendant les articles 4 et 10 du règlement 1125-2009, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1126-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-216

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1126-A-2010, amendant les articles 2 et 4 du règlement 1126-2009, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1138-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-217

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1138-2010, décrétant l'installation d'un dos-d'âne sur la bretelle d'accès à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-218

ATTENDU le rapport de M. Richard Blouin, directeur général, daté du 10 juin 2010, concernant l'achat et l'installation de 3 conteneurs semi-souterrains de marque Molok sur le terrain de l'hôtel de Ville et ce, pour une somme de 18,619.60\$, plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission déposée le 25 mai 2010 pour ce faire par Entreprise Sanitaire F.A. Limitée pour l'achat susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-219

ATTENDU l'analyse des besoins de la Ville de Sainte-Adèle en matière d'avance pour les opérations courantes.

ATTENDU qu'une marge de crédit au montant de 2,000,000\$ répond adéquatement aux besoins précités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut de renouveler sa marge de crédit au montant de 2,000,000\$, pour les fins susdites.

QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-220

ATTENDU la requête transmise le 25 mai 2010 par Mme Marie-Christine Jaunasse concernant une demande d'autorisation pour un marche-o-thon, désigné Maude-athon, au profit de la fondation Les amis de l'enfance qui gère le manoir Ronald McDonald, et qui se tiendra sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 26 septembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement susdit le 26 septembre 2010 pour les fins précitées.

RÉSOLUTION NO. 2010-221

ATTENDU les recommandations 2.2 et 6.2 rédigées dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion du 11 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires aux endroits suivants :

- poteau # 611-1-077A63 face au 619, rue de la Boucle
- poteau # M5Z3H sur la rue des Saules

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-222

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés respectivement du 3 et 8 juin 2010, concernant l'achat et l'installation de deux (2) cabanons dans le parc de la rivière Doncaster.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de deux (2) cabanons de Cabanons Filiatrault à être installés au parc de la rivière Doncaster, le tout pour une somme de 1,545\$ chacun, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-223

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 21 mai 2010, concernant l'achat de paniers de fleurs pour les lampadaires d'ambiance sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ainsi que l'achat de fleurs pour les plates-bandes et pour l'îlot à la sortie 67 de l'autoroute des Laurentides.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de paniers chez Michel Lauzon & Associés, pour une somme de 2,871\$, taxes incluses, et à l'achat de fleurs pour une somme de 7,000\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-224

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service travaux publics, daté du 3 juin 2010, concernant le renouvellement du contrat d'entretien des étangs aérés du Mont-Gabriel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat susdit avec la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc., pour une période d'une année, se terminant le 8 septembre 2011.

QUE M. Denis Drouin soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire estimé à 8,295\$, plus taxes et indexation, à même le budget du service susdit.

RÉSOLUTION NO. 2010-225

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse pour le service des travaux publics.

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat de deux camions pour le service susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions ci-après indiquées, le tout sous réserve cependant de l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement 1134-2010 adopté pour ce faire, et qu'à défaut de telle approbation, la présente sera nulle et de nul effet.

Achat d'une chargeuse rétrocaveuse de marque John Deere , modèle 710J, 4 x 4 avec balancier extensible et traction avant mécanique de l'année 2010	Nortrax Québec Inc.	216,668.08 \$ (taxes incluses)
Achat d'un camion de marque Ford modèle E-350 châssis cabine standard de l'année 2010 ou 2011	Des Laurentides Ford	34,562.33 \$ (taxes incluses)
Achat d'un camion de marque Ford, modèle F-350 XL, 6 roues, 4 roues motrices, cabine allongée avec boîte de service Reading Classique II en acier et treuil hydraulique de l'année 2010 ou 2011	Des Laurentides Ford	64,310.53 \$ (taxes incluses)

QUE M. Denis Drouin soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le règlement 1134-2010 lorsque celui-ci sera en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2010-226

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 9 juin 2010, relativement à une demande de permis de lotissement pour le morcellement du lot 2 493 622 (contigu au chemin du Mont-Loup-Garou) ainsi que la contribution pour fins de parcs applicable.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la contribution pour fins de parcs applicable dans le cadre de la délivrance du permis de lotissement demandé pour le morcellement du lot 2 493 622 (plan cadastral parcellaire de Paul Audet, a.g. en date du 11 mai 2010, minute 18 689), soit sous forme de terrain, soit une bande de terrain d'une largeur de 9 mètres, le long de la limite arrière du lot 2 493 622, avec les surlargeurs nécessaires afin d'englober les deux extrémités du sentier en lien avec les lots voisins (2 493 627 et 2 493 557);

QUE la partie résiduelle applicable, dans le cadre de la contribution pour fins de parcs soit sous forme monétaire, conformément au règlement de lotissement en vigueur.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume les frais d'arpentage pour identifier sur le terrain l'emplacement de la partie du sentier à relocaliser.

QUE le propriétaire fasse procéder, dans le cadre de la demande de permis de lotissement, à la modification du plan cadastral parcellaire morcelant le lot 2 493 622 afin que le lot à être cédé à la Ville pour fins de parcs soit indiqué audit plan.

QUE la Ville assume les honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre du propriétaire, applicables pour la modification du plan cadastral parcellaire visant à indiquer un numéro de lot projeté pour le terrain à être cédé à la Ville dans le cadre de la contribution pour fins de parcs.

QUE le propriétaire et la Ville signent une promesse de cession pour le lot projeté indiqué audit plan parcellaire à être cédé à la Ville dans le cadre de la contribution pour fins de parcs et ce, préalablement à la délivrance du permis de lotissement pour ledit plan parcellaire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la promesse de cession à intervenir entre les parties susdites ainsi que l'acte de cession notarié relativement à la contribution pour fins de parcs susdite.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte à intervenir entre les parties.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels du notaire instrumentant et de l'arpenteur-géomètre à même les fonds réservés pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-227

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une autorisation permanente d'occupation du domaine public soit accordée au Centre de la Petite Enfance La Barbouille Inc., le tout pour permettre le réaménagement d'espaces de stationnement en partie sur l'emprise de la rue des Capucines, tel qu'il appert à la demande d'autorisation annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite autorisation, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le greffier municipal soit autorisé à inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-228

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les sommes requises pour l'enlèvement de la piscine et le nettoyage du terrain situé sur les lots 2 232 966 et 3 889 309, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-229

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 1^{er} juin 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-046

O Bagel Ste-Adèle (Isabelle Giroux et Nadia Fafard)
1075, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-047

Projet Via Sauvagia
Lots 2 453 579 et al.
- **Projet majeur de lotissement** (selon les conditions indiquées à ladite résolution).

Résolution C.C.U. '2010-048

Christian Girard
2971, rue Proteau
- **Changement de couleurs extérieures**

Résolution C.C.U. '2010-049

Martin Soucy
Lot 4 474 795 (rue du Meunier)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-050

Micheline Lussier
724, rue de la Croix
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-051

Corinne Gandolfi (Alain Canto – proprio actuel).
49, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-052

Corinne Gandolfi (Alain Canto – proprio actuel).
49, rue Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-053

Murielle Leduc et Gérard Philippon
Lot 3 396 592 (rue du Bourg-du-Lac)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-054

Sylvie Quevillon
1370, rue Dumouchel
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-055

Marie-Joël Turgeon
174, rue Morin
- **Agrandissement majeur**

Résolution C.C.U. '2010-056

Céline Fortin
Lot 2 492 699 (rue du Meunier)
- **Construction**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-230

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 4709, rue de Cap-à-l'Aigle, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,69 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 10 février 2010, minute 13138, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 883, rue Arthur-Toupin, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal sur la rue Arthur-Toupin de 6 mètres à 5,30 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 2010, minute L-6794, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot P. 15A, rang 10, Canton Abercrombie (rue de l'Amitié) visant à réduire de 2 500 m² à 2 138,6 m² la superficie minimale applicable pour la subdivision d'une partie du lot 15A, rang 10, Canton Abercrombie, tel que montré au plan topographique préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 2010, minute 18394.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 2 453 579 et al. cadastre du Québec, visant à augmenter la pente de deux tronçons d'allées véhiculaires d'un projet intégré projeté sur les lots 2 453 579 et al. de 12% à 15% sur respectivement 125 mètres et 150 mètres, tel que montré aux plans de mesure de mitigation préparés par Gilles Taché et Associés Inc., ingénieurs-conseils, en date du 28 août 2009, plans numéros 97409-01 (rév. C) et 97409-03 (rév. B).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 juillet 2010 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-231

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 1^{er} juin 2010, concernant l'immeuble situé au 1122, boulevard de Sainte-Adèle (15, rue Morin).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la résolution C.C.U. 2010-061 à l'effet de maintenir en vigueur la résolution 2009-136 pour une période de 6 mois à partir de la présente, laquelle impose des conditions sur la reconstruction du site.

QUE le Conseil permette, pour une période de six (6) mois, à partir de la présente, la pose d'une enseigne sobre se limitant à annoncer le projet commercial à venir selon la superficie prévue au règlement de zonage pour une telle enseigne (article 8.11.17 - règlement 1000-1999-Z) et ce, afin de permettre au propriétaire de faire la promotion de son projet et attirer des locataires potentiels.

RÉSOLUTION NO. 2010-232

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 15 juin 2010, relativement à l'achat d'équipements de communication pour ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de 30 radios portables au coût total de 14,391.60\$, 8 radios mobiles au coût total de 2,934.72\$, ainsi qu'un répéteur Motorola au coût de 1,693.13\$ taxes incluses, chez Centre de Téléphone Mobile Ltée.

QUE de plus le Conseil autorise l'achat de 32 téléavertisseurs au montant total de 14,447.68\$, ainsi qu'un logiciel au montant de 337.50\$, taxes incluses, chez Le Pro du CB.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, tel qu'il appert ci-après :

- *5,500 \$ à même le budget du service concerné, et le solde à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.*

RÉSOLUTION NO. 2010-233

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie requis et qu'elle autorise M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, et M. Denis Drouin du service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10,000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE de plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

RÉSOLUTION NO. 2010-234

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle aux Fleurons du Québec pour une période de 3 ans (2010-2011-2012), le tout pour une somme de 1,455\$, plus taxes.

QUE de plus, le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides pour l'année 2010-2011, pour une somme de 350\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-235

ATTENDU la lettre transmise le 18 mai 2010 par M. Claude Forget, directeur général de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Limitée, concernant l'augmentation du tarif pour les matières enfouissables déposées à l'écocentre.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le nouveau tarif au montant de 22.25\$ la verge cube, incluant les taxes et redevances et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-236

ATTENDU les requêtes déposées par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle les 1^{er} et 10 juin 2010, relativement à des demandes de subventions pour la tenue d'événements au cours des prochains mois.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie les subventions suivantes à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle :

<u>Événement</u>	<u>Subvention</u>
Nuits Blues Laurentides 2010 au parc de la Famille	10,000 \$
Farandole des Arts de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Spectacle gratuit au parc de la Famille)	3,000 \$
Oktoberfest au parc Claude-Henri-Grignon (2 et 3 octobre 2010)	5,000 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-237

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Adèle et de la qualité de vie de ses citoyens.

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société.

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle.

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture.

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la Culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

RÉSOLUTION NO. 2010-238

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 9 juin 2010, relativement à l'achat d'un ponceau de 60 pouces de diamètre sous la rue du Caribou.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat et l'installation dudit ponceau sous la rue du Caribou.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder acquitter la dépense susdite au montant de 4,281.92\$, taxes incluses, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-239

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-03 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z dans le but de créer les zones résidentielles Ra-17 et Ra-18 à même une partie de la zone touristique Te-10, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 12 juillet 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-240

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu des règlements ci-après mentionnés :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-2010

Règlement autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'un émissaire pluvial et l'aménagement du milieu récepteur de ce dernier sur les rues Bélec et Notre-Dame, entre la rue Gagné et le ruisseau à l'est de la rue Sigouin, l'ajout d'un égout pluvial sur la rue Sigouin, la déviation de l'égout combiné du chemin Pierre-Péladeau vers l'égout du boulevard de

Sainte-Adèle, la pose de béton bitumineux, la fondation de rues, bordures et trottoirs, et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection des plans et devis, la surveillance des travaux, les études environnementales requises, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et tous autres frais inhérents et pour emprunter une somme de 1 938 000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Montant autorisé : 1,938,000\$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1136-2010

Règlement autorisant le Conseil municipal à emprunter une somme de 487,000\$ pour acquitter le solde du montant, avec intérêts et frais, auquel la Ville de Sainte-Adèle a été condamnée à payer dans les causes numéros CCAC # S07-050301-RG, 700-17-005768-097 et 700-17-005913-099.

Montant autorisé : 487,000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tels prêts étant remboursables à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlement.

RÉSOLUTION NO. 2010-241

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 9 juin 2010, concernant la nomination de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Mme Marie-Ève Germain-Poiré et Messieurs Nicolas Meilleur et Kevin Davignon à titre de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances.

RÉSOLUTION NO. 2010-242

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 21 mai 2010, relativement à l'octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant la réfection de la rue et du poste de pompage Dumouchel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat susdit à la firme Inspec-Sol et ce, pour un montant de 10,265.98\$, plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1118-2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-243

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 18 mai 2010, concernant l'embauche de Mme Julie Brazeau à titre de trésorière-adjointe au service de la trésorerie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil embauche Mme Julie Brazeau, à titre de trésorière-adjointe, à partir du 19 juillet 2010, selon le salaire indiqué à l'échelon 2 de la classe 4 de l'annexe « C » du règlement 1115-2009.

QUE celle-ci soit soumise cependant à une période de probation de six (6) mois à partir de la date d'engagement susdite.

QUE dès lors, celle-ci soit autorisée à signer tous documents et effets bancaires, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-244

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le document intitulé « Entente concernant l'établissement d'un droit compensatoire relatif à la disposition des matières résiduelles » à intervenir entre la Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'En-Haut et certaines municipalités faisant partie de ladite municipalité régionale de comté, tel qu'il appert au document joint à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2010-245

ATTENDU les dispositions de la résolution 2010-064 par laquelle le Conseil renouvelait le contrat de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts à la compagnie Les Entreprises D.T. Paysagiste Inc. conformément à la clause CS.2 du devis rédigé préalablement à l'octroi dudit contrat.

ATTENDU que ladite compagnie a cessé ses opérations tel qu'il appert à la lettre datée du 1^{er} avril 2010 de Mme France Cloutier, adjointe administrative de la compagnie précitée.

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'annuler ledit contrat et d'octroyer un contrat de gré à gré à la nouvelle entité juridique, Embellissements Monaco Inc., pour un montant de 24,733.47\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil annule, rétroactivement au 1^{er} mai 2010, le contrat intervenu entre Ville de Sainte-Adèle et Les Entreprises D.T. Paysagiste Inc. le 15 février 2010.

QUE le contrat de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts soit octroyé à la compagnie Embellissements Monaco Inc. pour la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2010 au 15 novembre 2010 pour une somme de 24,733.47\$, taxes incluses, payable en 5 versements égaux du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-246

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Robert Lagacé à participer au 9^e tournoi de golf du maire de Morin-Heights qui se tiendra sur le parcours du Balmoral à Morin-Heights le 24 août 2010.

QUE les frais d'inscription au montant de 195\$ soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes dudit participant lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-247

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme, rétroactivement au 9 juin 2010, les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection pour l'analyse des soumissions concernant le contrôle et la protection des animaux :

- *Trésorière municipale*
- *Directeur du service de police*
- *Greffier municipal*

QUE toute résolution incompatible avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-248

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 14 juin 2010, relativement à l'octroi d'un contrat pour le fauchage des accotements et des fossés de rues, de même que des pentes 40/80 (rue du Skieur).

ATTENDU que M. Frédéric Langlois, faisant affaires sous la raison sociale « Les Gazons Verts Enr. » a soumis le prix le plus bas pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie, pour l'année 2010, le contrat susdit au soumissionnaire précité et ce, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de prix joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu et ce, pour un maximum de 6,500\$, plus taxes.

RÉSOLUTION NO. 2010-249

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 25 mai 2010, relativement à l'épandage supplémentaire d'abat-poussière sur certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve une somme de 21,502.69\$, taxes incluses, pour les fins susdites et ce, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-250

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 9 juin 2010, relativement à la modification de la tarification concernant le programme de ski optimiste.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : *Mme Lise Gendron*

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : *Mme Nadine Brière*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-251

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : *M. John Butler*

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : *Mme Nadine Brière*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à titre de membre permanent du Comité Consultatif en Environnement.

QUE ladite nomination prenne effet lorsque le règlement 1141-2010 sera en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2010-252

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées à quatre (4) entreprises pour l'attribution d'un contrat concernant le contrôle et la protection des animaux, pour une période de 3 ans, se terminant le 30 juin 2013.

ATTENDU que M. Jean-Gilles Bélisle, faisant affaires sous la raison sociale de Service de Protection Canine des Monts (SPCM), a présenté une soumission conforme pour ce faire le 9 juin 2010.

ATTENDU la recommandation de M. Garry Moore, directeur du service de police, datée du 15 juin 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : *M. Pierre Morabito*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : *M. Jean-Pierre Pariseau*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission ainsi déposée pour les montants ci-après indiqués :

<i>Du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 :</i>	<i>8,533.35 \$, taxes incluses</i>
<i>Du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 :</i>	<i>8,939.70 \$, taxes incluses</i>
<i>Du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 :</i>	<i>9,346.05 \$, taxes incluses</i>

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-253

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour l'achat d'un camion pompe-citerne de l'année 2011 pour le service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que deux (2) compagnies ont présenté des soumissions pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, datée du 17 juin 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Maxi Métal (1983) Inc. pour les fins susdites au montant de 251,711.25\$, taxes incluses, sous réserve de l'approbation du règlement 1134-2010 par le ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et qu'à défaut de telle approbation, la présente sera nulle et de nul effet

QUE M. Jean Lacroix soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les contrats de transfert de véhicules et autres.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1134-2010 lorsque celui-ci aura reçu toutes les approbations requises par la Loi.

Madame la Conseillère Nadine Brière et Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau quittent la séance à 20h58. Madame Nadine Brière revient à 21h et Monsieur Jean-Pierre Pariseau à 21h02.

Madame Nadine Brière et Monsieur Jean-Pierre Pariseau sont absents lors de l'adoption de la résolution 2010-254.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-254

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 4 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

M. Pierre Chénier et Mme Milita Michaud

Réduire la marge latérale droite du garage détaché existant de 2 mètres à 1,91 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 2009, minute 13885, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant.

Situation : 4500, rue de la Rogeloise

M. Joel Avery Silcoff

Réduire la marge latérale droite de la résidence existante de 4 mètres à 2,05 mètres, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 2010, minute 367, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante.

Situation : 1440, rue des Pilets

Primatlantls Capital (Jenex)

Augmenter la longueur d'une rue projetée en cul-de-sac sur le lot 4 119 611, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, de 450 mètres à approximativement 648 mètres, tel que montré au document préparé M. Sylvain Lambert, urbaniste, de la firme IPSO urbanisme et design urbain, en date d'avril 2010 (déposée le 27 avril 2010).

Situation : lot 4 119 611, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

M. Fernando Nicodemo

Réduire la largeur sur rue du lot 2 230 794, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (rue du Vésinet) de 50 mètres à 48,59 mètres, tel que montré au certificat d'implantation préparé M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2009, minute 14012.

Situation : lot 2 230 794, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (rue du Vésinet)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau est absent lors de l'adoption de la résolution 2010-255.

RÉSOLUTION NO. 2010-255

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-04 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, dans le but d'agrandir la zone commerciale Tc-1 à même une partie de la zone paysagère Pm-6, afin d'y inclure la totalité des lots 2 493 142 et 2 493 143 (3275, boulevard de Sainte-Adèle), le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 12 juillet 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau est absent lors de l'adoption de la résolution 2010-256.

RÉSOLUTION NO. 2010-256

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 21 juin 2010, relativement au coût supplémentaire à être assumé par la Ville de Sainte-Adèle pour la réparation de la toiture du Centre Communautaire et Culturel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise une dépense supplémentaire de 4,500\$, plus taxes, pour ce faire, tel qu'il appert au rapport susdit, ainsi qu'à l'estimé déposé le 21 juin 2010 par Les Toitures Robillard Inc.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 166,258.89\$ pour la période du 8 au 14 mai 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 65,382.46\$ pour la période du 15 au 21 mai 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 432,293.72\$ pour la période du 22 au 28 mai 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 130,093.93\$ pour la période du 29 mai au 4 juin 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 612,243.65\$ pour la période du 5 au 11 juin 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 34,117.55\$ pour la période du 12 au 18 juin 2010.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 309,131.86\$ pour le mois d'avril 2010.**
 - **Engagements au montant de 223,612.00\$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2010.**
- 2) **Rapports :
- Urbanisme : avril 2010**
 - 3) **Rapport du directeur général daté du 31 mai 2010 – article 2.4.1 du règlement 1096-A-2010.**
 - 4) **Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1134-2010.**
 - 5) **Procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 11 mai 2010.**

Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2009.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h10.

Au cours de la période de questions, une lettre est déposée par la mère de Mlle Na-Ovalie Labelle-Thiphavong, élève de l'école Chante-au-Vent, relativement à un plaidoyer pour la construction d'une nouvelle bibliothèque sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

La dite période se termine à 21h45.

RÉSOLUTION NO. 2010-257

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h45.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier